

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20201116-008

du 16 novembre 2020

n°008

page 1/3

EXTRAIT :

Nombre de membres en exercice : 81

**GRAND
CHATELLERAULT**
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

PRESENTS (56) : JM. AURIAULT, A. PICHON, F. LE MEUR (suppléante de J. ROY), B. BIET, F. BONNARD, O. LANDREAU, L. ROY, JP. ABELIN, M. LAVRARD, Y. ERGÜL, J. MARECOT, M.FRESNEAU, S. RAYNAUD, B. ROUSSENQUE, M. DROIN, AF. BOURAT, H. PREHER, A. MESSAOUDENE, S. GUEGUEN, P. CANTINOLLE, F. MERY, Y. TROUSSELLE, P. BAZIN, D. SIMON, C. CIBERT, H. MATTARD, E. MICHEL (suppléante de M. FAVREAU), N. MARQUES-NAULEAU, P. BIGOT, B. de COURREGES, Y. TARTARIN, P. GUÉNAIRE, F. MERCHADOU, H. COLIN, I. RABUSSIÉ, J. SABOURIN (suppléant de B. FONTAINE), T. TRIPHOSÉ, P. AZILE, C. MICHAUD, O. GOLA, V. LEAU, E. BAILLY, P. DJERBIR (suppléant de P. BARBOT), T. PRIEUR, A. BRAGUIER, M. GODET, L. JUGE, G. PEROCHON, M. CHAINEAU, L. CHAINE, P. ROCHER, P. FOUCTEAU, F. SCHMITT, P. BERNARD, J. BOISSON

POUVOIRS (14) : 1. E. AZIHARI donne pouvoir à M.LAVRARD

2. T. BAUDIN donne pouvoir à Y. ERGÜL
3. J. MELQUIOND donne pouvoir à J. MARECOT
4. L. RABUSSIÉ donne pouvoir à M.FRESNEAU
5. JM.MEUNIER donne pouvoir à S. RAYNAUD
6. F. BRAUD donne pouvoir à B. ROUSSENQUE
7. C. FARINEAU donne pouvoir à M. DROIN
8. E. PHILIPPONNEAU donne pouvoir à AF BOURAT
9. G. PRINCET donne pouvoir à H. PREHER
10. JP. CONTE donne pouvoir à A. BRAGUIER
11. P. POUPIN donne pouvoir à D. CHAINE
12. C. CHAPUT donne pouvoir à O. GOLA
13. V. DESIRÉ donne pouvoir à O. GOLA
14. D. SIMONET donne pouvoir à P. BAZIN

EXCUSES (12) : B.HENEAU, D. CATHELIN, A. NOEL, C.PIAULET, F. REBY, G. WIBAUX, P. LECLERC, C. PEPIN, F. PIERRON, S. MIGEON, F. SOURIAU, M. LATUS

Nom du secrétaire de séance : Antoine BRAGUIER

RAPPORTEUR : Monsieur Henri COLIN

OBJET : Décision modificative n° 1 de l'exercice 2020

Le présent projet de décision modificative n°1 a essentiellement pour objet d'apporter des rectifications aux crédits inscrits depuis le début de l'exercice.

Le budget principal comporte notamment :

- des virements de crédits entre chapitres qui ne bouleversent pas la structure du budget,
- l'inscription de crédits nouveaux équilibrés par des recettes pour le dossier Châtellerault-Kaya, pour la gestion de la taxe de séjour, pour les non-valeurs d'assainissement,
- une provision pour des créances de plus de 2 ans, non soldées,
- une diminution des recettes de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) suite à la délibération d'exonération partielle votée au conseil du 22 juillet 2020,
- un ajustement de crédits pour l'ANRU, l'OPAH-RU et l'AP/CP (Autorisation de Programme/Crédits de Paiement) de l'aménagement du site de la Manu,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLEVAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20201116-008

du 16 novembre 2020

n°008

page 2/3

- des opérations d'ordre.

Le budget annexe immobilier économique comporte l'inscription d'une provision pour des créances de plus de 2 ans non soldées et des crédits nécessaires à la création de la plate-forme numérique marchande.

Le budget annexe des zones d'activités économiques comprend uniquement des crédits pour annulation de titres sur exercices antérieurs.

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal, aux budgets annexes de l'immobilier économique et de l'aménagement des zones d'activités,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 3 février 2020 adoptant le budget primitif 2020,

VU la délibération n°5 du conseil communautaire du 22 juin 2020 adoptant le budget supplémentaire,

CONSIDERANT que ces situations nécessitent d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés pour les chapitres concernés, tout en respectant les équilibres du budget,

CONSIDERANT le projet de décision modificative n° 1 pour l'exercice 2020 du budget principal et des budgets annexes,

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide d'adopter la décision modificative n° 1 de l'exercice 2020 intégrant les informations précisées ci-dessus, tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

- au niveau des chapitres et des opérations pour la section d'investissement,
- au niveau des chapitres pour la section fonctionnement.

Budget principal

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	250 000 €	250 000 €	20 000 €	20 000 €
Opérations d'ordre	€	€	100 000 €	100 000 €
TOTAL	250 000 €	250 000 €	120 000 €	120 000 €

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire ACTE N° CC-20201116-008
du 16 novembre 2020 n°008 page 3/3

Budget annexe de l'immobilier économique

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	0 €	€	0 €	€
Opérations d'ordre	€	€	€	€
TOTAL	0 €	€	0 €	€

Budget annexe des zones d'activités économiques

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	26 000 €	26 000 €	€	€
Opérations d'ordre	€	€	€	€
TOTAL	26 000 €	26 000 €	€	€

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
 Pour le président et par délégation,
 L'adjointe au directeur des affaires
 institutionnelles et juridiques
 Patricia BULAN

